

## Orléans → Vivre sa ville

**ANNIVERSAIRE** ■ Voici quatre-vingts ans, le député du Loiret tentait de s'opposer à la capitulation

# Le souvenir du Massilia lié à Jean Zay

Un hommage a été rendu hier, au cimetière d'Orléans, à l'ancien ministre de la Culture qui avait rejoint le Maroc pour mener un combat contre Pétain.

Philippe Renaud  
philippe.renaud@centrefrance.com

Le 20 juin semble résonner comme une bien funeste date pour Jean Zay. C'est le jour où, en 1944, l'ancien ministre de la Culture a été assassiné par la milice de Pétain, à Molles, un petit village de l'Allier.

Quatre ans plus tôt, jour pour jour, il embarquait, avec vingt-six autres parlementaires, sur le paquebot le *Massilia*, dans l'espoir de rejoindre le Maroc et d'y poursuivre le combat contre les Allemands. Il se faisait finalement interpellé deux mois plus tard, avant d'être traduit en justice et condamné à la déportation.

### Un double anniversaire

Ce double anniversaire a été commémoré, hier, au cimetière d'Orléans, où, devant une assemblée volontairement réduite en raison des mesures sanitaires toujours en vigueur,



GERBES. Des fleurs ont été déposées sur la tombe où Jean Zay ne repose plus depuis 2015.

Pierre-Louis Emery, président du Cercle Jean-Zay, a rappelé les conditions dans lesquelles le député du Loiret a tenté de s'opposer aux conséquences de l'armistice décrété par Pétain.

Ce 20 juin 1940, Jean Zay, ainsi que les députés Pierre Mendès-France et Georges Mandel embarquent

donc à Bordeaux sur le *Massilia*. Dans l'esprit de ces Républicains et des autres députés, majoritairement de gauche, qui choisissent de rejoindre l'Afrique du Nord, il s'agit bel et bien de s'opposer à la politique défaitiste initiée par Pétain, qui a choisi de capituler devant l'ennemi.

Le 22 juin, l'armistice est effectivement signé. Dès lors, une campagne de presse est savamment orchestrée aux fins d'assimiler les parlementaires à « des fuyards », alors même que l'Histoire les désignera plus tard comme des « résistants de la veille ».

Ils sont accueillis, à Ca-

blanca, par une foule hostile. Alors qu'ils souhaitent revenir en France, pour s'opposer, le 10 juillet, au vote des pleins pouvoirs à Pétain, aux côtés des 80 parlementaires qui tentent, coûte que coûte, de sauver la République, ils en sont empêchés.

le tribunal militaire de Clermont-Ferrand pour désertion devant l'ennemi. À l'issue d'une parodie de procès et d'un délibéré qui n'excède pas six minutes, Jean Zay est condamné, le 4 octobre 1940, à la déportation, la même sanction que celle infligée, quarante-six ans plus tôt, à Alfred Dreyfus.

Enfin, la peine est commuée en internement à la prison de Riom. La suite, tragique, est malheureusement connue. Le 20 juin 1944, quatre militaires viennent chercher Jean Zay pour le transférer à la prison de Melun. En réalité, deux semaines après le débarquement allié ils n'ont d'autre projet que celui de l'assassiner. ■

### Traduits devant le tribunal militaire

Le 31 août, Jean Zay, Pierre Mendès-France et deux autres élus sont arrêtés et renvoyés en France, où ils sont traduits devant

### Un jardin comme lieu de mémoire

Depuis le transfert de la dépouille de Jean Zay au Panthéon, le 27 mai 2015, son épouse, Madeleine, repose seule sous la tombe du grand cimetière d'Orléans. De fait, la cérémonie qui s'est déroulée hier matin devrait, dès l'an prochain, être organisée dans un autre lieu. Il s'agit en l'espèce d'un jardin, créé en bordure de la rue Stanislas-Julien, non loin de la rue des Carmes où la famille Zay a vécu. Porté par Les Amis de Jean Zay, cofinancé par la Fondation de France et la Drac, ce lieu de mémoire vivante prendra plus précisément place dans l'enceinte de l'ancien hôpital Madeleine. Il comprendra notamment des écrits de l'ancien ministre de la Culture.